



COUPAGE DE LIGNES

Le coupage de lignes est l'une des premières activités menées sur les claims après la prospection. Il vise à faciliter les levés géophysiques et géochimiques sur le terrain.

Des arbres et des broussailles sont coupés sur plusieurs lignes pour former une grille encadrant une partie du claim.

Les lignes ainsi coupées sont marquées à l'aide de piquets, de rubans ou de marques sur les arbres; leur largeur est habituellement inférieure à 1 mètre. Elles peuvent être longues de centaines de mètres, en fonction de la grille à examiner.



Le coupage de lignes est pratiqué aux étapes EX-2 et EX-3 de l'exploration, en même que les levés (voir le [diagramme](#)).

Les impacts environnementaux associés au coupage de lignes sont habituellement locaux et temporaires (p. ex. d'étroites lignes de broussailles et d'arbres coupés).

Un permis du MERN est nécessaire pour toutes les activités de coupage de ligne.